



Mise à la retraite et réembauche

Par **Onon**, le **10/03/2009** à **12:11**

Bonjour, rn rn Mon père a été convoqué hier par son DRH, ils veulent le mettre à la retraite à la fin de l'année car le groupe dont l'entreprise fait partie veut du licenciement, donc ils vont virer tous les "vieux" pour les mettre à la retraite. rn Mais il a promis à mon père de le réengager en janvier, car il répond aux critères de la loi de ce début d'année qui permet aux retraités de travailler, tout en touchant leur retraite. rn rn Donc bon, situation idéale je dirais. Sauf que, là où il y a un os, c'est que mon père craint que finalement, l'entreprise ne le réengage pas en janvier. Le DRH lui a dit qu'il lui signerait un papier disant qu'il serait embauché sur et certain. rn Mais bon rn rn Donc, ma question est : cette procédure de "promesse de réembauche" est elle légale ? Et si oui, et qu'au final ils ne tiennent pas leur parole, quels sont les recours dont il dispose ????? rn rn Merci d'avance

Par **julius**, le **10/03/2009** à **17:39**

Bonsoir pour info: rn rn <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/retraite/cumul-emploi-retraite.html> rn rn [citation] En outre, il est nécessaire d'attendre un délai de six mois à compter de la liquidation de sa retraite avant de pouvoir reprendre une activité chez son dernier employeur. Certaines activités spécifiques ou de faible importance bénéficient toutefois d'un régime dérogatoire. [/citation] rn rn Ce paragraphe est à revoir avec les dernières décisions , puisqu'il me semble que le délai des 6 mois a été supprimé (à vérifier).

Par **Onon**, le **10/03/2009** à **20:25**

Bonjour, rnrnMerci mais ma question ne concernait pas le cumul emploi retraite, d'autant en effet que les infos de ce lien sont périmées, mais plutôt sur la certitude de réembauche après la mise à la retraite. Existe t'il un document officiel de promesse de réembauche ou tout du moins un papier valable juridiquement qui lui promettra, dès lors qu'il signera ses papiers pour la retraite, un nouveau contrat dès le mois de janvier ? Et si cette promesse n'est pas respectée, quels recours sont à sa disposition ? rnrnMerci

Par **julius**, le **10/03/2009** à **23:59**

La promesse d'embauche est un engagement réciproque. rnrnL'existence de la promesse est opposable à l'employeur comme au futur salarié. Si l'une des deux parties ne respecte pas son engagement, l'autre peut demander réparation pour préjudice et obtenir des dommages et intérêts pour rupture de contrat. rnrnA partir du moment où il y a une promesse d'embauche, le contrat de travail est considéré comme étant "formé". S'il y a rupture de la promesse, cela équivaut à un licenciement sans cause réelle et sérieuse.rnrnEn l'absence de clause de rétraction, l'employeur ne peut se délier de sa promesse d'embauche sans s'exposer au versement d'une indemnité compensatrice de préavis ainsi qu'au versement de dommages et intérêts pour rupture abusive.rnrnUne promesse d'embauche constitue un contrat de travail dès lors qu'elle a été acceptée .rnrnVotre père , malgré son statut de retraité aura donc une preuve d'embauche en faisant faire cette promesse par écrit à l'employeur , et aura valeur de "pré-contrat".rnrnLa promesse devra en outre faire apparaître:rnrn-le poste de travailrnrn-le lieu de travailrnrn-le salaire rn-et la date d'entrée en fonction rncar tous ces éléments sont essentiels pour établir la valeur d'un contrat de travail .rnrnexemple de lettre:rnrn[citation]Lettre en ARrnrnrnrnMonsieur/Madame/Mademoiselle [Prénom] [Nom]rn[Adresse]rn[Code postal] [Ville]rnrnA l'attention Monsieur/Madame/Mademoiselle [Prénom] [Nom]rn[Adresse]rn[Code postal] [Ville]rnrn[Ville], LernrnObjet : promesse d'embauche au poste dernrnMonsieur, rnrnNous avons le plaisir de vous annoncer votre engagement dans notre société en vue d'occuper le poste XXXXXXXXXXXXXXXX dans notre entreprise situéernrnCet engagement est fait pour une durée déterminée de (ou indéterminé) et prendra effet lernrnVous recevrez une rémunération annuelle de €rnrnDans l'attente de votre intégration dans notre équipe, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.rnrnrnrnSignature de l'employeur[/citation]

Par **Onon**, le **11/03/2009** à **10:08**

Un grand merci, vous confirmez les renseignements que j'avais pu trouver. rnMerci pour votre aide.